AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -8-3-67 621306

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

ABONNEMENT ANNUEL 25 Francs

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Supplément n° 1 au Bulletin n° 78 - MARS 1967

VIGNE

Rappelons que l'Esca, l'Excoriose, l'Anthracnose, les Cochenilles et l'Acariose peuvent être combattus par les traitements effectués durant la période hivernale, l'efficacité des moyens de lutte n'est pas complète. Les applications doivent être renouvelées chaque année.

ESCA ou APOPLEXIE : dépérissement brusque ou lent de la végétation. Caractéristique, présence d'amadou à l'intérieur des bois attaqués.

Traitement : Arsenite de soude à la dose de 5 % (5 litres de solution commerciale pour 100 litres d'eau), par badigeonnage des plaies de taille après leur cicatrisation.

EXCORIOSE : Inexistante en Côte d'Or et Saône-et-Loire, présence en Franche-Comté et surtout dans la Nièvre. Les dégâts se manifestent sous forme d'éclatement à la base des sarments rendant ces derniers très fragiles. Eliminer les bois attaqués lors de la taille. Utiliser l'un des produits cités sur la liste ci-jointe des produits conseillés en 1967. Des traitements complémentaires à l'aide de produits fongicides organiques de synthèse sont nécessaires au départ de la végétation.

ANTHRACNOSE : Caractérisée par des chancres sur sarments attaqués. Employer le mélange
- acide sulfurique.............. 1 litre
- sulfate de fer................ 35 Kgs
- eau........................... 100 litres

ou : ...... - arséniate de soude, à la dose indiquée par le fabricant.

COCHENILLES : Insectes fixés sur l'écorce des ceps, dont l'existence est décelée par la présence de fumagine. Le traitement d'hiver avec l'un des produits cités dans la liste jointe permet de lutter contre ces insectes.

ACARIOSE - ERINOSE : Le même traitement à base d'huiles jaunes ou d'oléoparathion permet de détruire les acariens responsables des dégâts.

PRECAUTIONS A PRENDRE :

Les traitements nécessitent une application soignée. L'usage de gants et de vieux vêtements est recommandé. L'arsenite de soude et les colorants sont des produits toxiques dangereux. L'arsenite de soude ne doit pas toucher les bourgeons. L'acide sulfurique et le sulfate de fer nécessitent l'utilisation d'appareils en plomb ou de vieux appareils. Eviter de toucher les fils de fer.

Ces applications ne doivent pas être effectuées par temps de gel ou de pluie et après tout gonflement des bourgeons.

N.B. Les oléoparathions (mélange d'huile et de parathion) sont de divers types, les doses varient suivant la marque utilisée. Certains oléoparathions permettent une application plus tardive (fin Mars par exemple).

P. 174

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENT DES ARBRES FRUITIERS AU DEPART DE LA VEGETATION : Dans notre bulletin n° 75 de Décembre 1966, nous avons indiqué les produits susceptibles d'être utilisés pendant le repos de la végétation. Les colorants nitrés, les huiles blanches d'hiver et les huiles jaunes ne peuvent être pulvérisés après le départ de la végétation sans risque de phytotoxicité.

Par contre, les oléoparathions aussi efficaces que les produits précédents, peuvent être eux, utilisés plus tardivement pour détruire les oeufs d'insectes, d'acariens et les cochenilles

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER : Dans les vergers où ce ravageur se manifeste chaque année, il est conseillé d'effectuer une pulvérisation abondante, soit à base de colorants nitrés ou d'huiles jaunes avant le stade "B" (gonflement des bourgeons), soit d'oléoparathion si ce stade est dépassé au moment du traitement.

CLOQUE DU PECHER : Intervenir au début du gonflement des bourgeons en utilisant l'un des produits mentionnés sur la liste des produits conseillés en 1967.

MONILIA et GNOMONIA DU CERISIER : Appliquer dès le gonflement des bourgeons, une bouillie cuprique à raison de 250 grammes de cuivre métal à l'hectolitre.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON : Compte tenu de la résistance de celle-ci aux produits chlorés, quatre matières actives sont actuellement susceptibles d'être utilisées pour la combattre: le Carbophénothion, le Diazinon, le Diéthion et le Trichloronate. Ces produits étant commercialisés sous forme soit de liquide, soit de poudre, soit de granulés, plusieurs méthodes d'application sont à la disposition du producteur :

a) Désinfection des semences : on pourra utiliser :
- le Carbophénothion ou le Diéthion, à raison de 60 grammes de matière active au Kg de graines,
- le Trichloronate, à raison de 40 grammes de matière active au Kg.

Dans le cas de semis dense (oignons de Mulhouse : 0,8 à 1 Kg/are), ces doses assureront une bonne protection; par contre, dans le cas de semis plus clair (poireaux) un complément d'insecticide devra être apporté dans le sol pour atteindre à l'are 60 grammes matière active dans le cas du Carbophénothion et du Diéthion.

b) Désinfection des bulbilles : Le Diéthion et le Carbophénothion seront utilisés en enrobage de manière à apporter 60 grammes de matière active à l'are.

c) Désinfection du sol : - par pulvérisation de: Carbophénothion (60 gr. M.A. à l'are - Diazinon (80 gr.) - Diéthion (60 gr.) - Trichloronate (25 gr.)

Il convient de mouiller copieusement, 10 litres à l'are, et d'enfoui légèrement après traitement.

- par épandage de granulés : à base de Diazinon (80 gr. M.A./are) de Trichloronate (25 gr. M.A./are)

L'épandage devra être très régulier, un léger enfouissement suivra l'application.

CHARBON DE L'OIGNON : La désinfection des graines sera faite avec le Thirame à raison de 80 gr. de matière active au Kg de graines. Dans le cas d'enrobage mixte insecticide - fongicide, on commencera par apporter le Thirame.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
H. SOULIE

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés des
Avertissements Agricoles.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

C O L Z A

GROS CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA :

Le temps ensoleillé et doux favorise l'activité de ces insectes dont les captures sur panneaux englués sont observées depuis quelques jours dans certains secteurs.

Les dégâts étant sensibles, si des attaques se produisent lorsque la plante est au tout début de la montaison, nous conseillons d'effectuer un traitement particulièrement sur les cultures ayant atteint ce stade avec les insecticides et doses indiqués dans la liste des produits homologués au 1er Janvier 1967.

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POMMIER

Pour toutes les variétés arrivant au stade B (Bourgeon blanc) effectuer un traitement avec l'un des produits conseillés sur la liste ci-jointe.

P175